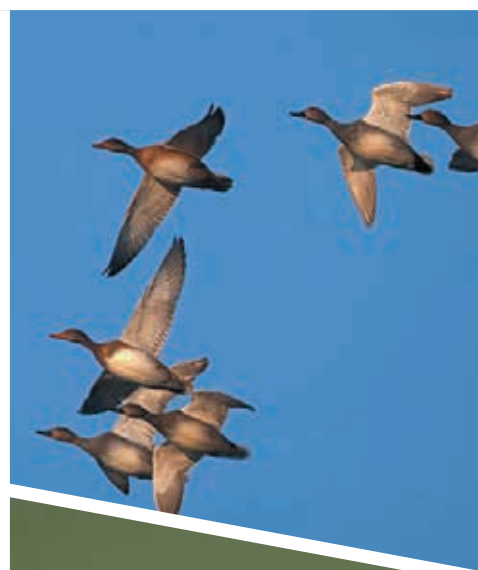


Le Chasseur de l'Aube



SEPTEMBRE 2017 n°97



TABARE PÈRE ET FILS

depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



Armurerie Roger Mangin

Vêtement Barbour, Browning
Spécialiste de la chasse aux gros bibiers
et du montage optiques Stand sangliers
courant, Coutellerie, détection

6, rue Colbert - 10000 TROYES
Tél. 03 25 73 26 67 - Fax 03 25 73 60 10
armurerie.r.mangin@aliceadsl.fr

MARCHAND JEAN-PIERRE

**ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS**

**Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs**

**06 30 52 63 44
06 14 89 20 75**



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière
Entreprise régie par le Code des assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 15 000 000 € - R.D.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 57 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS - www.conservateur.fr



Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Chers Amis,

La nouvelle saison de chasse commence officiellement le 1^{er} juin pour les plus chanceux d'entre nous qui pratiquons l'affût ou l'approche. Mais pour la plus grande majorité dont je fais partie, notre ouverture reste bien début septembre. Quel plaisir de retrouver ces moments de quiétude qui demeurent pour nous chasseurs des instants de partage privilégiés avec une nature que nous aimons tous.

Un partage qui aurait pu être heureux cette année avec dame nature qui a su nous proposer des conditions climatiques bien plus favorables et en rien comparables à celles de 2016 !

La reproduction est bonne et supérieure à l'année passée, pour le petit gibier et le gibier d'eau qui a également su en profiter. Malheureusement, encore cette année la perdrix grise faiblit. La raison est toujours multifactorielle, mais la sécheresse de juin avec une absence d'éclosion d'insectes indispensables à leur survie les premiers jours y est certainement pour beaucoup avec une moisson plus précoce... enfin la situation est là et il va encore falloir faire face à cette situation. Le grand gibier qui ne connaît pas la crise est toujours au beau fixe avec peut-être un point de vigilance pour le chevreuil lié à la canicule mais cela restera à vérifier lors de nos premières battues. Les populations de sangliers, quant à elles, restent encore localement importantes. Il nous faut impérativement contrôler leur accroissement et en aucun cas jouer à l'excès de prudence. Je vous demande donc la plus grande vigilance et vous encourage à adapter vos consignes de tirs et vos règlements, en fonction du nombre de sangliers sur vos territoires.

Avec cette connaissance de la nature, la fdc10 a fait découvrir en quelques mois, auprès de 1 500 élèves des classes de primaire de l'Aube, l'importance de la biodiversité et notre engagement dans la préservation des milieux.

C'est dans cette démarche d'ouverture que nous préparons les prochaines échéances fédérales et plus particulièrement le renouvellement de notre schéma départemental qui se termine en juin 2018 et pour lequel des enjeux de taille sont déjà en discussion. La concertation avec nos partenaires sera la règle afin de pouvoir maintenir une chasse raisonnée et acceptée par le plus grand nombre.

Nous sommes les premiers naturalistes sur le territoire et nous pouvons être fiers d'être « chasseurs Auboïs » !

Que la saison 2017-2018 puisse vous procurer des instantes cynégétiques inattendues et inoubliables

En saint Hubert

Claude MERCUZOT
Président de la FDC 10

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017,
NOUS DEVONS CHANGER DE
LOGICIEL ! 4

■ LA FDC DE L'AUBE
VOUS OUVRE SES PORTES
LES 17 ET 18 JUIN PROCHAINS 6

■ HOMMAGE À MICHEL RIBILLY,
LA PASSION DE LA CHASSE ET DU
CHIEN..... 7

■ LANCEMENT D'UNE
APPLICATION MOBILE
EN PARTENARIAT AVEC L'IGN...
UNE PREMIÈRE EN FRANCE 8

■ BRÈVES..... 9-10-15

■ VALORISATION DE NOTRE
PATRIMOINE NATUREL !
NOUS SAVONS FAIRE..... 12

■ LES BONNES PRATIQUES
DE FAUCHAGE / BROYAGE
À ADOPTER !..... 13

■ RÉSULTATS DES
CONCOURS AFACC 14

■ LES DÉGÂTS EN BAISSÉ
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
EN DRESSE LE BILAN 16

■ CHASSER DANS L'AUBE..... 18

■ LES MASSIFS À ENJEUX...
ENJEUX POUR QUI ? 23

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos : FDC Aube et FNC. J.P. Leger.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-332/o - 3^e trim.
2017 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.





Bienvenue à la Fédération...

Pour la première année, la fédération départementale des chasseurs de l'Aube organisait une opération «Portes Ouvertes».

Le succès rencontré lors cette manifestation nous a permis de faire découvrir aux nombreux visiteurs notre structure, nos partenaires et l'ensemble des associations départementales. La chasse dans sa diversité mais aussi dans sa mixité a été saluée par madame le Maire de la Rivière de corps, « Nous avons besoin de la chasse sur nos territoires »

Une journée partenaire, qui nous a permis de retrouver le temps d'un weekend l'ONCFS, l'ONF, le laboratoire d'analyses départemental, les louvetiers et toutes les associations... et elles sont nombreuses, petit gibier, aube L'chasse, chasseurs de gibier d'eau, les piégeurs, chasse à l'arc, le grand gibier,



AFACCC10, UNUCR, chiens d'arrêt, déterreurs.

Cette journée «Portes Ouvertes» coïncidait également avec l'exposition départementale des trophées, plus de 290 trophées présentés sous un chapiteau de 400 m². A cette oc-

casion l'AFACCC10 appuyée par l'association des chiens d'arrêt ont proposé aux visiteurs une présentation canine regroupant un cinquantaine de chiens.

Pour cet état d'esprit festif, La FDC 10 remercie l'ensemble des personnes ayant participé à cette journée ainsi que l'ensemble des exposants.

A noter au programme pour une première sur notre site une messe Saint Hubert ordonnée par le prêtre Antoine de Moismont de la paroisse de Sainte-Savine - La Rivière de Corps, une centaine de personnes assistaient à cette cérémonie avec la présence amicale des présidents des fédérations des chasseurs des Ardennes et de l'Yonne. A l'issue de cette célébration toutes les personnes présentes ont pu partager le verre de l'amitié, un beau moment de convivialité car c'est aussi cela la chasse !

A la demande de nombreux visiteurs nous réfléchissons déjà à un prochain évènement.





Exposition des trophées 2017... Toujours aussi FORT !

Cette exposition a eu lieu pour la première fois au siège de la fédération départementale des chasseurs de l'Aube dans le cadre de ses portes ouvertes, le Week-End du 17-18 Juin 2017.

Dans le département de l'AUBE, sur les 9 secteurs de plan de chasse, 7 bénéficient d'attributions de grands cervidés. (+de 10)

- Le secteur de Beaumont : 32 cerfs et 25 daguets
- Le secteur de Soulaines : 15 cerfs et 15 daguets
- Le secteur de Mailly : 54 cerfs et 43 daguets
- Le secteur de la forêt d'Othe : 6 cerfs et 5 daguets
- Le secteur de Rumilly : 82 cerfs et 63 daguets
- Le secteur de la Forêt d'Orient : 19 cerfs et 13 daguets
- Le secteur de Clairvaux ouest et est : 11 cerfs et 7 daguets

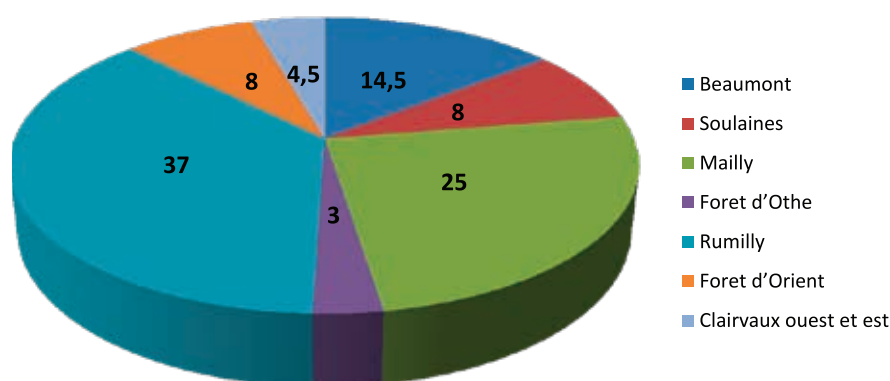
Les attributions 2016-17 se répartissent ainsi :



Répartition en % des attributions cerfs/daguets par massif

- Le secteur de Beaumont : 14.5
- Le secteur de Soulaines : 8
- Le secteur de Mailly : 25
- Le secteur de la forêt d'Othe : 3
- Le secteur de Rumilly : 37
- Le secteur de la Forêt d'Orient : 8
- Le secteur de Clairvaux ouest et est : 4.5

RÉPARTITION EN % DES ATTRIBUTIONS CERFS/DAGUETS PAR MASSIF



Sur le département de l'Aube nous avons une attribution de 229 CEM et 171 DAG soit 400 coiffés. De ces attributions, les réalisations sont de 292 Têtes réparties en 176 CEM et 116 DAG.

Le pourcentage de réalisation moyen est de 75 % contre 73 % en 2016.

Les taux de réalisation sont différents selon les secteurs :

- Le secteur de Beaumont : 51 %
- Le secteur de Soulaines : 76 %
- Le secteur de Mailly : 83 %
- Le secteur de la forêt d'Othe : 63 %
- Le secteur de Rumilly : 76 %
- Le secteur de la forêt d'Orient : 59 %
- Le secteur de Clairvaux ouest et est : 68 %

A noter un nombre important de languettes de bracelets manquaient sur les trophées, 160 au total, soit 67.5%. Il faut que chaque responsable de territoire se mobilise pour remédier à cet état de fait.



ANALYSE :

- Les jeunes animaux (1^{ère} à 3^{ème} tête) représentent 67.4% des prélèvements, presque identiques à la saison précédente 70.8%.
- Les jeunes- adultes 27.5% (en légère hausse, 25.6%)
- Quant aux adultes (9^{ème} tête et au delà) 5% des prélèvements contre 3.5% l'année passée.

Une quinzaine de nouveaux trophées font leur entrée dans le catalogue de l'ANCGG pour le département de l'Aube. Nous avons cette année un cerf dépassant les 206 points. Lors de notre exposition quelques mues magnifiques ont été exposées.

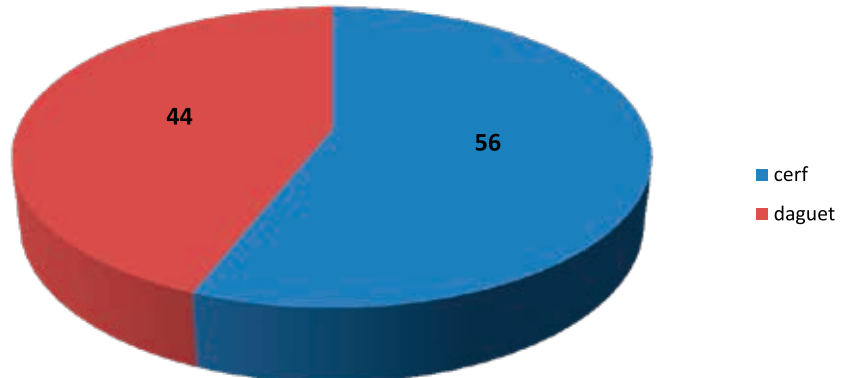
Cette manifestation a permis, comme chaque année, de voir l'évolution des structures d'âge par massif mais aussi de connaître l'état de vieillissement de nos populations de cerfs ainsi nous avons pu constater par massif, pour cette année, 10 cerfs âgés de plus de 10 ans, sur le massif de Mailly : 6, de l'Orient : 2 et sur Soulaines : 2. Contrairement à l'année précédente, aucun prélèvement de cette classe d'âge n'a été constaté sur le massif de Rumilly-Chaource. Ce massif, avec 90 prélèvements (contre 114 l'année précédent représente 41.3% des cerfs coiffés prélevés dans notre département. Les mâchoires les plus âgées seraient de 8^{ème} tête.

De façon plus globale, il nous faut retenir que 176 CEM et 116 DAG ont été réalisés en 2016 - 2017. Lors de l'exposition 237 coiffés ont été présentés, il manquerait essentiellement des dague.

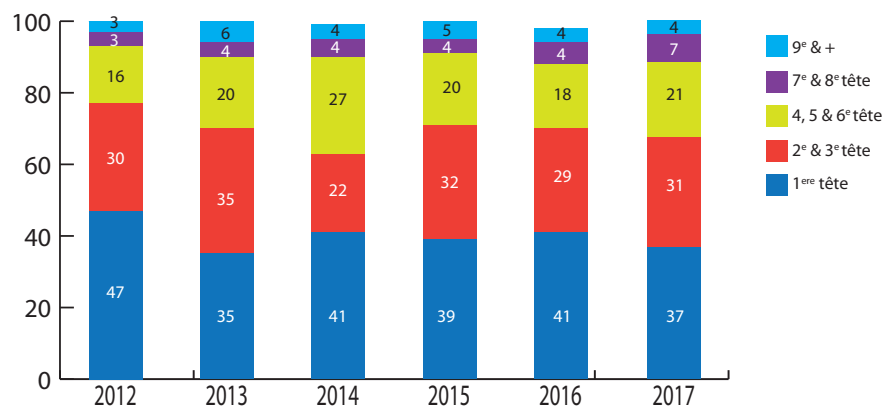
Nous pouvons noter comme fait marquant que 86 trophées sont à empaumure (soit 36%) contre 89 l'an passé. Présence d'un trophée atypique avec des merrains penchés vers l'avant probablement dû à un problème hormonal et un défaut de calcification.

Le secrétaire de l'ADCGG10 - Jean-Jacques MILITZER et S.T. FDC10

RÉPARTITION EN % DU TIR QUALITATIF CERFS/DAGUETS



RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE



La Fédération Nationale des Chasseurs est partenaire de la promotion du Film L'Ecole Buissonnière de Nicolas Vanier

Voici la bande annonce officielle de ce magnifique film pour lequel nous avons un gros coup de cœur.

DATE DE SORTIE 11 OCTOBRE 2017

Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage.

L'immense forêt, les étangs embrumés, les landes et les champs, tout ici appartient au Comte de la Fresnaye, un veuf taciturne qui vit solitaire dans son manoir. Le Comte tolère les braconniers sur le domaine mais Borel les traque sans relâche et s'acharne sur le plus rusé et insaisissable d'entre eux, Totoche. Au cœur de la féérique Sologne, aux côtés du braconnier, grand amoureux de la nature, Paul va faire l'apprentissage de la vie mais aussi celui de la forêt et de ses secrets. Un secret encore plus lourd pèse sur le domaine, car Paul n'est pas venu là par hasard ... (Source : Allociné).



Les chasseurs de l'Aube... sur le tour de France

La Fédération des Chasseurs de l'Aube était présente sur le tour de France. L'occasion pour nous de présenter la gastronomie... Reflet de l'identité cynégétique ! Cette opération s'est faite en partenariat avec l'interProchasse. Nous avons également sollicité la Fédération nationale qui n'a pas souhaité s'associer à cette opération. C'est une première pour notre Fédération, grâce au partenariat avec terres et vignes nous avons pu parler de la chasse à plusieurs centaines de journalistes présents sur l'événement en dégustant bien évidemment de la terrine de faisan aux giroles.

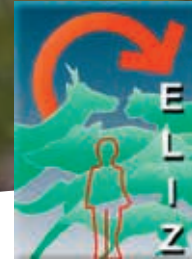


La chasse, l'écologie qui agit !



Nous avons été accueillis par Engie Green dans leur centre de conduite des éoliennes de France à Châlons. L'objectif était de faire le point de notre partenariat en faveur de la biodiversité (Aménagements, suivis en Champagne Crayeuse). Notre partenariat avec les parcs éoliens est devenu de plus en plus fréquent. La rigueur et la compétence des chasseurs maintenant sont reconnues ! La chasse, l'écologie qui agit !





Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses

L'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses est l'organisme de terrain, pour effectuer la surveillance biologique des territoires et protéger leurs habitants de ces maladies transmises par la faune sauvage.

Au service des départements, de leurs territoires et de leurs habitants ...

L'ELIZ anime et coordonne les acteurs locaux pour des programmes d'action et d'investigation sur tous les terrains. La structuration en unités départementales fonctionnelles, permet de disposer des mêmes organisations présentes et opérationnelles dans chaque département. Les services techniques, les administrations déconcentrées, les fédérations des chasseurs et les laboratoires vétérinaires, chacun dans son domaine, participent à des travaux homogènes et de grande ampleur que tous les pays d'Europe nous envient.

Une surveillance à grande échelle, précise et continue...

L'échinococcose alvéolaire, maladie parasitaire sournoise et gravissime, voit s'accroître au fil du temps le nombre de cas humains en France. Il s'agit d'une zoonose patrimoniale, historique même, que l'on pensait confinée à la frange Est de l'hexagone jusqu'à il y a dix ans mais qui s'est avérée en pleine expansion géographique autant qu'en pleine croissance de sa présence chez le renard. Tout concorde pour témoigner de la progression géographique et de l'augmentation de la



densité d'infestation chez le renard et par conséquent, une dizaine d'années après, chez l'homme.

Dix ans après, l'ELIZ, son conseil scientifique et technique et ses partenaires institutionnels ont estimé que le pas de temps était suffisant pour évaluer à nouveau cette progression dans le temps et l'espace. Les résultats préliminaires sont assez évocateurs. La prévalence est ainsi passée de 12% de renards

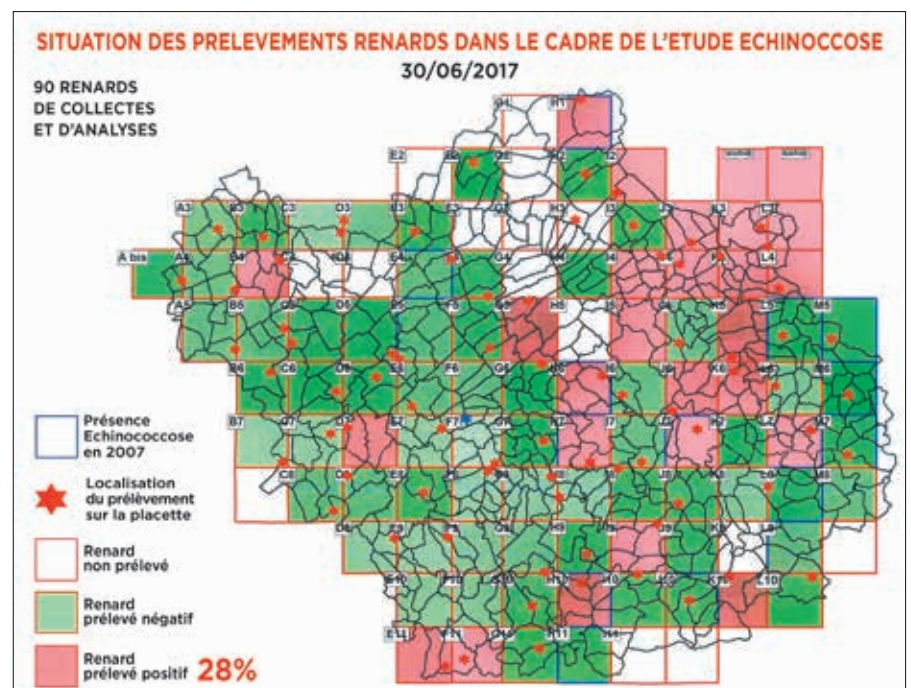
contaminés à près de 27% cette année dans l'Aube sur une soixantaine de renards analysés. La Moselle est ainsi passée de 34% à 57% de renards contaminés sur l'échantillon partiel d'une soixantaine d'animaux, et dans la Marne la prévalence est passée de 19% à 37% sur cette seconde étude (37 animaux analysés actuellement).

Si ces résultats se confirment sur la totalité des échantillons attendus dans chaque département, il faudra prendre des mesures d'information en tout premier lieu, à différents niveaux, ministères, élus locaux, gestionnaires de territoires et de milieux, mais également des mesures actives en agissant dans plusieurs directions comme la prévention ou des mesures visant à réduire la présence du parasite près de l'homme.

...ou des actions plus locales.

Les territoires urbains sont aussi sensibles à la présence des zoonoses...

Les zones urbaines sont aussi des territoires privilégiés d'arrivée et



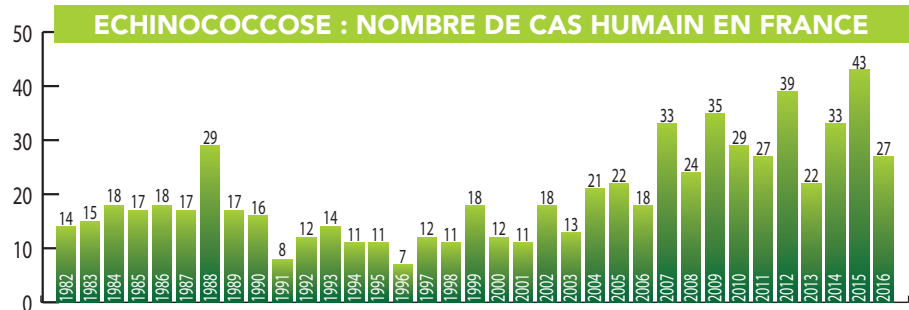


d'installation de certains agents pathogènes plus exotiques et hélas tout aussi dangereux.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) vecteur de différents virus, responsable de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika, est en phase d'installation dans la région parisienne. C'est un moustique essentiellement urbain. Cette espèce invasive colonise de proche en proche par les transports passifs, véhicules individuels ou collectifs, tout le territoire. Installé en France depuis 2004, son aire de répartition a sensiblement augmenté. Tous les gîtes artificiels générés par l'homme sont des zones d'accueil particulièrement favorables. La surveillance de sa progression et les opérations de lutte sont confiées aux opérateurs publics de démoustication.

Que les territoires naturels ou ruraux.

Qui n'a pas entendu parler de la maladie de Lyme ? Cette maladie bactérienne transmise par des tiques, ces petits arthropodes acariens qui viennent planter leur rostre dans la peau du promeneur dans nos campagnes ou de nos parcs urbains. Actuellement la maladie de Lyme fait beaucoup parler d'elle dans l'hexagone avec des controverses quant aux capacités de la diagnostiquer avec précision. L'ELIZ ne s'intéresse qu'aux aspects connaissances sur le terrain, aux modalités de l'acquisition de ces connaissances (protocole) ainsi qu'aux stratégies à découvrir pour mettre fin à ou juguler ce problème majeur de



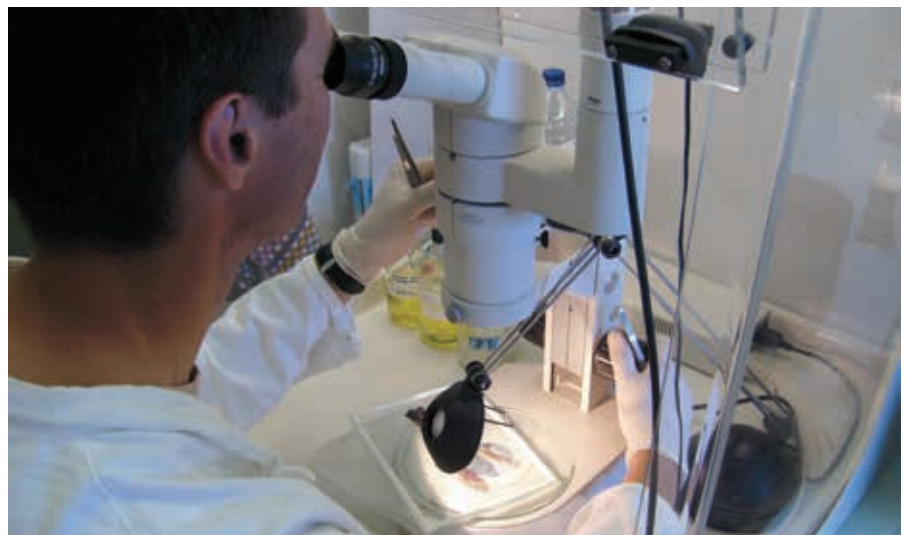
nos campagnes. Avant de proposer des investigations de terrain pour connaître mieux cette zoonose vectorielle sournoise, l'ELIZ comme sur chacun des thèmes qu'elle aborde, doit passer un temps de mise en capacité nécessaire à une maîtrise du sujet et à la conception d'un programme de recherche ou d'action.

La tularémie est une autre maladie infectieuse provoquée par une bactérie qui a la particularité de traverser la peau saine. Ce sont le plus souvent des vecteurs de type lagomorphes (lièvres) ou rongeurs qui sont les porteurs de ces bactéries.

Une augmentation du nombre de cas humains entre 2014 et 2016 fait que cette maladie zoonotique pourrait également rentrer dans le viseur de l'équipe ELIZ. Il faudra ensuite concevoir un programme d'actions et mettre en place de nouveaux partenariats pour se doter de la plus grande efficacité.

En 44 ans d'existence, les départements de l'ELIZ et ses partenaires (les décideurs, les administrations, les universités, les laboratoires de recherche, les écoles vétérinaires, les acteurs locaux) ont permis de répondre à un certain nombre de questions sur certaines maladies patrimoniales en pleine expansion. C'est un instrument collectif au service des Assemblées départementales qui leur a ainsi permis, en coordonnant les mêmes actions sur tous les territoires, d'éliminer des problèmes comme la rage, de mieux connaître la situation de l'échinococcose alvéolaire et de tenter de lutter contre ou de comprendre l'écologie de la transmission de la leptospirose.

Les zoonoses sont nombreuses et font partie intégrante des territoires dont les Départements sont responsables. Elles nécessitent donc une surveillance accrue sur un plan biologique et sanitaire.





Faut-il repositionner les enjeux sanitaires sur notre territoire ?

**Réponse de
Benoît COMBES Directeur**

**Entente de Lutte
Interdépartementale
contre les Zoonoses**

Il n'est pas nécessaire d'envisager des catastrophes épidémiques, qui n'arrivent pas forcément de façon aussi dramatique qu'annoncée dans les médias, pour parler d'enjeu sanitaire.

Les émergences infectieuses résultent de l'interaction entre l'agent, l'hôte et l'environnement qui évoluent avec l'activité humaine. La lutte contre les infections émergentes est fondée sur la surveillance sur le terrain, l'expertise microbiologique de haut niveau et la capacité de réponse du système de santé publique.

En effet, les maladies infectieuses prennent leur source dans un environnement proche du notre. Qu'il s'agisse de bactéries, de virus, de champignons, de parasites ou de protozoaires, un grand nombre de ces micro-organismes infectieux sont la plupart du temps présents de façon latente sur nos territoires.

Ce sont en fait des maladies autochtones, tout aussi sévères que celles dont les médias font leur chou gras, et tout aussi sinueuses qui peuvent émerger ou réémerger mais qui sont très souvent présentes à nos portes.

Qu'il s'agisse de rage (virus), d'échinococcose alvéolaire (parasite), de maladie de Lyme, de tularémie ou de leptospirose (bactéries) et bien d'autres encore, il existe à nos portes des agents infectieux

bien présents contre lesquels, parfois les seules investigations consistent à répertorier le nombre de cas humains quand cela est possible.

Elles sont souvent transmises par des animaux qui nous sont familiers ou que l'on a l'occasion de rencontrer fréquemment. Elles sont alors appelées zoonoses.

Bien que rares ces maladies sont graves et représentent un vrai enjeu sanitaire aujourd'hui. Il est important



de comprendre que c'est par leur surveillance sur le terrain que nous arriverons à déterminer leur mode de fonctionnement de leur survie dans la nature, en passant par leur mode de déplacement grâce à des vecteurs jusqu'à leur stratégie pour atteindre l'homme.

La surveillance biologique des territoires doit devenir un véritable élément de gestion des territoires et des milieux. C'est là que se trouve l'enjeu sanitaire d'aujourd'hui.

N'oubliez pas de vous inscrire.....Lancement d'une application Mobile En partenariat avec l'IGN

La Fédération des Chasseurs de l'Aube en partenariat avec l'Institut Géographique National lance une nouvelle application mobile (Disponible aussi sur ordinateur) pour la centralisation de données de terrain ! Nous sommes les premiers de France à l'utiliser !



Notre objectif est de récupérer des données trop souvent perdues : les collisions de la faune sauvage en bord de route, les cas de prédateurs de la faune sauvage sur les activités humaines, l'observation d'espèces invasives, la cartographie des terriers de blaireaux, le prélèvement par les gardes particuliers, le suivi des mortalités de la faune sauvage et tant d'autres... pour des objectifs simples défendre la liste des nuisibles, défendre nos modes de chasse....et d'une manière plus générale défendre notre loisir contre les attaques de plus en plus virulentes.

Ce nouvel outil en téléchargement gratuit sur Android ou Applestore vous permettra de faire remonter les différentes observations sur votre territoire en limitant les démarches administratives.

A destination dans un premier temps, des Responsables de Chasse, des Piégeurs, des Gardes Particuliers et des Lieutenants de louveterie, cette application est dès à présent opérationnelle ! Cette application pourra prochainement s'étendre à l'ensemble de notre communauté !

Comment s'inscrire :

Créer votre compte sur : www.espacecollaboratif.ign.fr

Envoyez-nous un mail à : fdc10@fdc10.org pour rejoindre le groupe d'utilisateurs en indiquant votre nom, prénom, votre territoire de chasse et votre fonction !

Télécharger l'application mobile sur votre smartphone : espace collaboratif IGN





Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :
24 Bis rue Fortier
10000 TROYES
Tél. 06 33 44 47 56
julientaxidermiste@hotmail.fr



www.julienhimeurtaxidermiste.com

Protection auditive sur mesure Tir et Chasse



AUDITION CONSEIL

Ludivine MEUNIER
AUDIOPROTHESISTE

Chez OPTIQUE MEUNIER

5 rue de la boule d'Or,
10100 Romilly-sur-Seine
TEL : 03.25.39.89.04
FAX : 03.25.24.03.03



Logé 10 Arcis

2 armuriers à votre service

Franck diplômé de Saint-Etienne

Grégory diplômé de Liège

ARMES - OPTIQUES

MUNITIONS - VÊTEMENTS

Tout pour la chasse et le tir

Stand de Ball-trap et de tir.

Sanglier courant.

**Votre passion, notre métier
depuis plus de 45 ans**



Tir au sanglier courant de 14h30 à 18h00

Les samedis 23 et 30 Septembre, 7 et 14 octobre

RETROUVEZ NOUS À L'ARMURERIE, LOGE10

10700 ARCIS-SUR-AUBE - TEL. : 03 25 37 84 70

PLUS D'INFORMATION EN UN CLIC SUR

www.armurerie-loge10.com



Retour aux Foires de Champagne !

Après trois années d'absence, la 70^e édition des Foires de Champagne a été marquée par le grand retour de « l'espace agricole », avec la mise en place d'un chapiteau de 1 000 m² par notre partenaire Terres & Vignes de l'Aube. Ce collectif rassemble les acteurs incontournables qui œuvrent au développement durable de l'agriculture et de la viticulture auboise.



Les agriculteurs de la FDSEA nous ont aidé à l'installation d'un espace paysagé de 120 m². La reconstitution des milieux naturels de l'Aube à travers une forêt, une plaine cé-

réalière, une zone humide ou des rangs de vignes a permis aux grands publics la découverte des espèces animales qui y sont inféodées. 1400 élèves des écoles de l'Aggloméra-

tion Troyenne sont venus sur toute la semaine pour vivre différentes animations à la découverte du monde qui nous entoure !

Les chasseurs seront au Festival International de Montier-en-Der, du 16 au 19 novembre !

Les Fédérations Départementales de Chasseurs de la Marne, de la Haute Marne et de l'Aube, sous le patronage de la Fédération Régionale des Chasseurs, se sont associées pour animer un stand sur le thème de la nature, lors du 21^{ème} Festival International de la Photo Animalière et de la Nature à Montier-en-Der (52), du jeudi 16 au dimanche 19 novembre 2017.



Des animations seront proposées aux enfants accompagnés de leurs enseignants ou de leurs parents : reconnaître les animaux dans leur milieu, comprendre la chaîne alimentaire, jouer à la boîte mystère pour découvrir ce qui se cache à l'intérieur.... Pour les adultes différents ateliers autour de la faune sauvage seront proposés.

Les chasseurs et les forestiers du Grand Est en voyage d'étude en Allemagne

La DRAAF a organisé cette journée d'échange avec les protagonistes du projet «BioWild», lequel traite de l'impact de l'équilibre forêt-ongulés sur la biodiversité des forêts gérées outre-Rhin. Ce projet de recherche multidisciplinaire, associant les Universités de Dresde, de Göttingen et de Munich, ainsi que l'association ProSilva Allemagne qui en est le coordinateur principal, vise à construire un débat plus objectif et factuel sur la question de l'équilibre entre la régénération forestière, la biodiversité et la densité des ongulés.

Une délégation des Fédérations des Chasseurs du Grand Est a été invitée à participer à cette rencontre.

Suite aux premiers échanges avec les porteurs du projet, il apparaît des similitudes d'objectifs avec les démarches engagées en région Grand Est dans le cadre du comité paritaire forestiers chasseurs, ainsi que des opportunités d'échange susceptibles d'enrichir les réflexions.





Une gestion faisans qui s'adapte pour réussir...

**Au sud de notre département
une GESTION FAISAN SUR
35 000 Ha**

Pour redynamiser la chasse du petit gibier, la plupart des détenteurs de droit de chasse de cette zone ont souhaité réagir et étudier ensemble la mise en œuvre d'une politique de gestion sur le faisan commun sur ce secteur.

C'est pour cette raison qu'un grand nombre d'entre eux avaient retenu la solution de procéder à un vaste programme de repeuplement mis en place dès l'été 2014.

Cet engagement reposait sur 3 années de repeuplement et donc 3 années de non tir de l'espèce pour certains contrats et 3 années de non-tir de la poule du faisan commun pour d'autres (Art. Préf. officialisant cette mesure).

Le 12 juin 2017, une réunion s'est tenue au siège de la FDCA avec tous les adhérents des structures de la Voie romaine et de la Plaine de Troyes ainsi que tous les signataires des contrats faisan de ce périmètre, le sujet central était bien évidemment la gestion du faisan.

L'implication des nombreux bénévoles sur le secteur, consolidé par les éléments techniques (comptages...) de ces 3 années de repeuplement nous a poussé à revoir nos orientations techniques, une année de reproduction catastrophique en 2016.

Les différents représentants à l'issue de la réunion ont décidé de reconduire ces mesures de repeuplement, mais aussi **d'interdire le tir du faisan commun** sur l'ancien périmètre du non-tir de la poule, l'objectif étant de contenir les prélèvements de faisan sur l'ensemble du périmètre de gestion. (Liste ci-contre).

Seul le tir du faisan obscur demeure autorisé à partir de l'ouverture de la campagne de chasse 2017/18 sur ce périmètre :

Dans leur intégralité :

Saint-Pouange, Saint Léger-près-Troyes, Roncenay, Rosières, Saint-Jean-de-Bonneval, Moussey, Isle Aumont, Villemereuil, Villy-le-Maréchal, les Bordes Aumont, Assenay, Villy-le-Bois, Cormost, la Vendue-Mignot, Jeugny, Lirey, Les Maupas, Machy, Longeville-sur-Mogne, Crésantignes, Fays-la Chapelle, saint-Thibault.

Pour partie :

Chamoy, Saint-phal, Saint-Germain Lépine, Montigny-les-monts au sud de la N77 et à l'est de la D 89. Bréviandes et Buchères au sud de la D 671.

Concernant les contrats de gestion faisans sur le secteur du GIC de la SARCE, ces derniers maintiennent la même réglementation que les années précédentes concernant le faisan.

Le non-tir de la poule faisane commune sur le périmètre est défini ci-dessous. Et ils continuent de lâcher des faisandeaux :

Dans leur intégralité :

Fouchères, Montceaux-les-Vaudes, Rumilly-les-Vaudes, Jully-sur-Sarce, Virey-sous-Bar, Courtenot, Chappes, Vaudes, Saint-Parres-les-Vaudes.

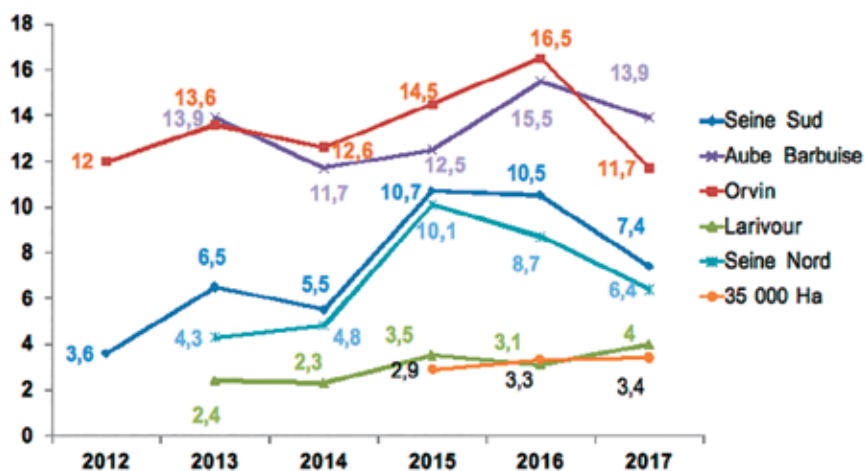
Pour partie:

Clerey, Bourguignon, Bar-sur-seine à l'Ouest de la Seine.
(Art. Préf. officialisant cette mesure).

Cette année de reproduction est bonne pour le faisan et semble même être un bon crû, espérons que nous saurons contenir la prédation par un piégeage organisé et efficace.

Il sera lâché sur ces territoires 1 400 Faisandeaux contre 1 800 lâchés l'an passé, l'objectif aurait été de faire plus.

EVOLUTION DES COQS CHANTEURS DANS LE DÉPARTEMENT



L'augmentation significative des comptages faisans sur le département depuis 2012 a été lourdement impactée par la très mauvaise reproduction 2016. Comme pour la Perdrix Grise le niveau de reproduction conditionne l'accroissement de ces espèces.



Samedi 7 octobre 2017 à Payns et Savieres



Les Rencontres Saint-Hubert, c'est valoriser l'exercice de la chasse par l'utilisation du chien d'arrêt ou du spaniel et développer l'esprit sportif du chasseur dans une ambiance amicale et conviviale.

L'objectif des rencontres Saint Hubert est non pas de sélectionner le chien parfait primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse « pratique », qui travaillent en parfaite communion avec un maître lui-même défendant les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale et sur un parcours de chasse de vingt minutes que les concurrents s'affrontent.



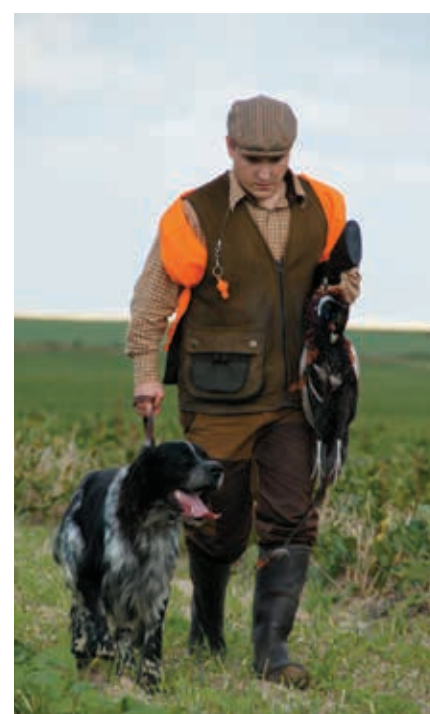
Les Catégories :

- **Junior** (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- **Chasseresse** (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- **Chasseresse Trialisante** (avec chien d'arrêt ou spaniel)
- **Chasseur** (avec chien d'arrêt)
- **Chasseur trialisant** (avec chien d'arrêt)
- **Chasseur** (avec chien spaniel)
- **Chasseur trialisant** (avec chien spaniel)
- **Chasseur à l'arc** (avec ou sans chien d'arrêt)

Montant de l'engagement par chien : 20 € (gratuit pour les juniors)

Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous à la sélection départementale des Rencontres Saint Hubert en vous rapprochant de la Fédération des Chasseurs de l'Aube en appelant le 0325715111 ou le 0685910621. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription via le site Internet de la

FDC10 : www.fdc10.org



L'école d'Avant-les-Marcilly obtient un Eco label

L'éducation à l'environnement dans les écoles une des priorités de la fdc10, et nous y sommes... Exemple, un accueil très chaleureux de l'école d'Avant-les-Marcilly avec qui nous avons fêté leur obtention du label international « éco-école ». La Fédération partenaire de ce projet est intervenue en classe pour faire découvrir les animaux de nos campagnes (de l'abeille au cerf !). Belle réussite pour cette école ! Félicitations au corps enseignant pour avoir mené ce projet à terme.



Dialogue franc et direct entre Nicolas Hulot et Willy Schraen

Le 25 juillet, pour la première fois depuis sa nomination en tant que ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, la Fédération Nationale des Chasseurs a rencontré Nicolas HULOT.

La FNC, représentée par une délégation conduite par son Président Willy SCHRAEN, souhaitait exposer au ministre en charge de la chasse française le programme des réformes que le monde cynégétique espère mettre en œuvre rapidement pour clarifier, simplifier et renforcer.



Le nouveau directeur de l'ONCFS à l'écoute des chasseurs...

Déplacement à Metz pour une première rencontre avec le nouveau directeur général de l'ONCFS. L'occasion pour nous d'aborder tous les dossiers, l'équilibre forêt-gibier, le manque de flexibilité pour les dates d'exams du permis de chasser, dates d'ouvertures et de fermetures de la chasse, avec une discussion ferme de notre part sur les dates de fermetures du gibier d'eau... Malgré les 6 heures de route pour les deux heures de réunion, nous pouvons nous réjouir de cette prise de contact indispensable entre nos structures fédérales et l'établissement public.



Petit livre vert 2017 : 40 années d'action. Dernière parution !

« La chasse synonyme de partage, d'émotion et de convivialité, doit aussi être connue de tous. »

Une des priorités du Petit Livre Vert (PLV) : faciliter au chasseur la pratique de sa passion. Une mission qui passe par la formation au permis de chasser et sa validation, à la pratique elle-même de la chasse, avec une très forte sensibilisation aux indispensables règles de sécurité. Ce n'est pas un seul chasseur mais bien une diversité de chasseurs qui parcourent nos campagnes, avec une éthique de chasse (relation à l'animal, respect du gibier, partage de la nature avec les autres usagers, etc.), des modes de chasse multiples, avec ou sans fusil, seul ou en groupe, le plus souvent accompagné d'auxiliaires de chasse dont le plus fidèle compagnon de l'homme, le chien... « La chasse sans fusil », « Une vie de chien...de chasse », « les 40 façons de chasser en France » ont ainsi permis de faire découvrir toute cette richesse que représente le loisir chasse.



Les chasseurs le savent bien, la chasse ne se réduit pas seulement au coup de fusil. C'est bien dans cet objectif que le PLV a également mis l'accent sur leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité ou encore de la surveillance de l'état sanitaire de la faune.

La chasse synonyme de partage, d'émotion et de convivialité, doit aussi être connue de tous. Transmettre les sensations vécues au cœur de la nature et faire partager tout le bonheur d'être chasseur aux jeunes, aux non chasseurs des campagnes et des villes, aux autres pratiquants de loisirs de la nature, c'est aussi cela le Petit Livre Vert



Ouverture 2017

LE CHEVREUIL

Une espèce bien portante !

Doté d'une grande capacité d'adaptation, on le retrouve dans tous les types de milieux. En 2017, de nombreuses chevrettes accompagnées de deux faons ont été observées, nous laissant penser que les ressources alimentaires étaient suffisamment riches et variées pour assurer une bonne reproduction. Ces éléments nous permettent de supposer que de belles populations seront présentes pour l'ouverture ! Cependant, sur le secteur de Barrois, les très fortes chaleurs de juin ont pu localement créer un stress alimentaire et occasionner quelques mortalités chez les jeunes, les premières battues seront de très bons baromètres tendanciels.



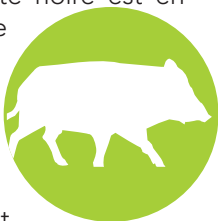
été observés en bonne santé près des points d'agraine qui sont fréquentés assidument. Néanmoins, avec le gel tardif de la fin Avril, les fructifications forestières ont certainement été mises à mal, affectant ainsi une ressource alimentaire non négligeable pour l'espèce. C'est peut-être pour cette raison que des compagnies en quête de nourriture nous ont été signalées dans les cultures en dehors des dispositifs de protection. Il faudra rester particulièrement vigilant sur le bon fonctionnement des clôtures électriques si nous ne voulons pas revoir repartir à la hausse la facture dégâts !



LE SANGLIER

Pas de stress à se faire pour notre bête noire !

Malgré une légère baisse du tableau de chasse sanglier la saison dernière, les chasseurs peuvent se tranquilliser. La bête noire est encore bien présente dans tous les massifs forestiers du département. En effet, de nombreux jeunes de tous les âges ont



LES MIGRATEURS

Pas de repos pour les migrants !

Pour le gibier d'eau, les années se suivent mais ne se ressemblent pas ! En 2016, nous nous sommes plaints d'un excès d'eau avec des nids souvent inondés. En 2017, c'est l'inverse avec des niveaux d'eau particulièrement bas !

Cette sécheresse a pu entraîner des prédateurs importants sur les nids et les canetons, les chasseurs qui n'auront pas régulé les préda-

teurs autour de leurs étangs risquent d'être déçus ! Heureusement qu'une partie des prélèvements s'effectue sur des populations qui se reproduisent dans le Nord de l'Europe et viennent abonder nos effectifs en période de chasse.



Les migrants sont arrivés très tôt, dès le 15 Avril on entendait les premières cailles des blés et tourterelles des bois. Pourtant, ces espèces avaient payé un lourd tribut la saison dernière en raison d'une pluviométrie abondante, provoquant ainsi une reproduction catastrophique. Ce sont donc des effectifs amoindris qui sont arrivés ce printemps. Espérons qu'ils pourront profiter des conditions climatiques plus clémentes pour bien se reproduire et reconstituer leur stock !

Heureusement le pigeon ramier qui est le gibier le plus prélevé chez nous se porte bien. Les périodes sèches lui ont été propices et l'élevage des jeunes pigeonneaux a pu démarrer très tôt et s'enchaîner grâce à un ensoleillement généreux.

LE FAISAN

Une renaissance pour le faisan !

Enfin, un bon cru pour le plus chatoyant et le plus volubile de nos oiseaux gibier, 2017 devrait être son année. Le fort ensoleillement de mars et avril sans inondation a lancé très tôt la reproduction et dès le début mai, des groupes de faisandeaux ont été perçus vagabondant près des bordures boisées. Les chasseurs de plus en plus nombreux qui se sont engagés en faveur d'une ges-





tion naturelle de l'espèce peuvent souffler ! Après quelques années « galère » ils devraient commencer à percevoir « modérément » les résultats positifs de leurs efforts.



LES BAGUES

Vous trouvez un oiseau bagué ?

Cette découverte est capitale pour nos activités. Nous vous prions donc de nous la faire parvenir à la Fédération Départementale des Chasseurs avec les informations suivantes :

1. La date précise de cette découverte.
2. Le lieu (Lieu-dit, commune et département).
3. L'espèce présumée.
4. Les conditions de reprise : (circonstances présumées de la mort et de la découverte).
5. Vos coordonnées postales ou électroniques. Vous recevrez en retour des informations sur l'oiseau : date et lieu de baguage, espèce, ...



LE LAPIN

Un gibier à gérer comme les autres !

A la fin Juillet, de nombreux lapereaux ont été aperçus gambadant près des terriers. Notre « Jeannot » national semble avoir bien profité de conditions météo, favorables à sa reproduction. Le temps sec de ce printemps et de cet été n'a pas permis l'éclosion d'insectes piqueurs et pour l'instant, peu de cas d'apparitions de maladies nous ont été signalés. Mais comme à chaque fois, il faudra rester attentifs jusqu'à l'ouverture et bien suivre sur le terrain l'évolution des effectifs. La survie des lapins est conditionnée à tout un ensemble de facteurs dont les maladies ne sont qu'une des composantes. Les zones où sont installés les terriers sont sujettes à des modifications environnementales rapides, elles sont de plus en plus isolées au milieu des champs de cultures et attractives pour les prédateurs. Les populations qui sont en été au maximum de la capacité des milieux sont extrêmement sensibles.



LE LIEVRE

L'objet de toutes les attentions !

La saison dernière, suite à des dénombrements de printemps en hausse sur la plupart des territoires associés à de nombreuses observations avant chasse, nous pensions que l'espèce allait mieux s'en sortir que la perdrix. Malheureusement, comme cette dernière, il s'est avéré que la reproduction du lièvre a été tout aussi médiocre. Avec seulement 38% de jeunes prélevés, 2016 s'est placée comme la deuxième plus mauvaise année en terme de présence de levrauts dans le tableau de chasse.

Forcément ce résultat se ressent en 2017, les comptages au printemps sont en diminution d'environ 30% pour les IKA et moins 5% pour les IPA.

Si les conditions de reproduction semblent nettement meilleures aujourd'hui, il faudra de toute façon tenir compte de cette baisse des effectifs et profiter de cette bonne année pour essayer de capitaliser en prélevant modérément des capucins. Chaque territoire étant différent, ce sera aux responsables de bien définir les règles de gestion à mettre en place.





Perdrix grise : Une situation encore difficile !

L'été 2017 devait être une bonne année de reproduction pour la « perdrix grise ». Malheureusement, pour la deuxième année consécutive, ce n'est pas le cas !

Les résultats donnés par nos échantillonnages sont maintenant confirmés par de nombreux témoignages de terrain. L'indice départemental sera faible et inférieur à 4 jeunes par poule d'été.

Pour mémoire et selon la brochure perdrix grise de l'ONCFS, il est bon de rappeler quelques fondamentaux :

- Un Indice de reproduction de 3 jeunes par poule d'été : mauvaise année
- Un Indice de reproduction de 3 à 5 jeunes par poule d'été : année moyenne
- Un Indice de reproduction de 5 jeunes par poule d'été : bonne année

La reproduction dans l'Aube mais également sur l'ensemble du bas-

sin parisien, apparaît nouvelle fois très décevante, voire mauvaise sur certains secteurs (dans la Marne l'indice est de 2.7 jeunes).

Les échantillonnages dans l'Aube, c'est 1722 perdrix grises comptées par le service technique et 14 761 hectares prospectés sur deux créneaux horaires 7h30 à 10h00 et 18h à 21h30, soit un total de 150 heures consacrées à ces comptages.

L'indice départemental est de 3,3 jeunes par poule d'été (l'évolution de ces indices varie de 2,5 à 5 selon les secteurs).

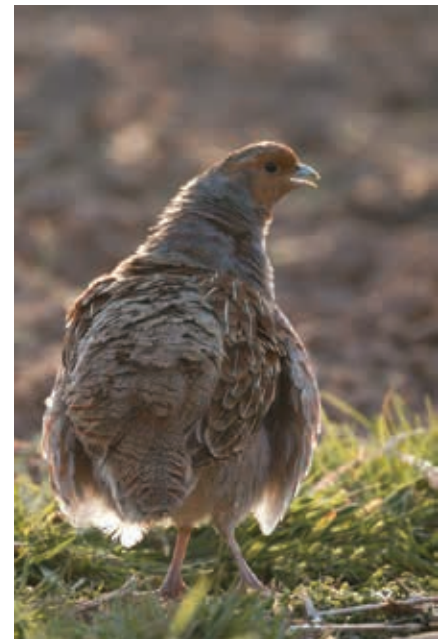
A noter, la proportion importante de poules sans jeunes + de 43%.

Les raisons sont toujours multifactorielles, mais nous pouvons faire ressortir deux faits marquants :

- Une absence d'insectes durant le pic d'éclosions perdrix causée par la canicule de juin. Ce constat a été mesuré sur nos territoires Aube par le service technique de la fdc10
- Les recoquetages ont été fortement impactés par une moisson précoce cette année.
- il est aussi important de noter que nous avons une baisse significative du nombre de renards piégés sur l'ensemble du département.

L'indice de reproduction perdrix grise ces 7 dernières années :

2011 : 7
2012 : 5
2013 : 2
2014 : 5.1
2015 : 5.4
2016 : 0.9
2017 : 3.x



Nous avons donc sur cette période : 3 moyennes, 2 mauvaises années, et 1 seule bonne année.

La projection de ces chiffres à l'échelle de notre département se traduit par une évolution en « dents de scie » du nombre de couples comptés au printemps, avec 5.2 couples au 100 ha de moyenne départementale au printemps 2017, nous pouvons envisager une stabilité des comptages ou une légère érosion soit 5 couples/100 ha pour le printemps 2018.

La prise en compte de cette situation nous oblige à tendre vers un comportement exemplaire, comme nous l'avons toujours fait dans de telles circonstances car l'avenir de notre oiseau fétiche est en jeu. Dans cette approche pragmatique il est bon de recommander le non tir de l'espèce ou de restreindre fortement les prélèvements par la chasse.





Engagez-vous et devenez les ambassadeurs de la chasse

Cette opération lancée pour la saison 2017 -18 doit mobiliser l'ensemble de notre réseau chasseurs. L'objectif est simple reconquérir ou remobiliser des chasseurs qui sont devenus avec le temps non pratiquants !

La chasse est un loisir qui se partage alors retrouvons l'envie d'être ensemble ! Si vous connaissez un chasseur qui ne valide plus depuis 2 ans dans le département de l'Aube, encouragez-le à revalider son permis ! Soyez notre ambassadeur !

Vous ferez des économies !

En tant que parrain vous bénéficiez

d'un remboursement de 69€ sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69€ sur sa validation soit 50% de réduction. Alors si vous connaissez un chasseur n'ayant plus pratiqué depuis 2 ans, encouragez-le à valider son permis de chasser dans l'Aube et économisez 69€ !

Votre engagement à nos côtés doit nous permettre d'augmenter notre nombre de pratiquants, nous sommes aujourd'hui à une trentaine d'inscrits... Alors partez à la chasse autour de chez vous et devenez un ambassadeur de la chasse !



JE SUIS LE CHASSEUR QUI PARRAINE

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

.....

JE SUIS LE CHASSEUR PARRAINÉ

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ J'atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 2 ans (à compter de la date de signature).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

.....



Un Dimanche à la Chasse

15 octobre 2017



Très belle organisation, grande prudence, très bon contact, chaleureux merci pour votre invitation

Merci pour cet accueil, cet échange et une convivialité à la hauteur

Soyez volontaire !

Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de plonger, pour une matinée, au cœur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses. Chasse devant soi, en battue, au petit gibier ou au grand, chacun pourra découvrir le mode de chasse de son choix. Munis de leur gilet orange, bottes, jumelles et d'un solide pantalon, les participants vont pouvoir accompagner les chasseurs sur le terrain en toute sécurité, et poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Cette initiative des chasseurs veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés que certains s'acharnent à y attacher ! Si dans votre entourage vous avez des personnes non chasseurs qui souhaitent découvrir une journée de chasse, ils peuvent contacter la Fédération des Chasseurs. Attention, le nombre de places disponibles pour cette organisation est limité. L'opération 2017 se déroulera le dimanche 15 octobre.

La participation est gratuite, sans autre formalité que de devoir réserver.

Contact : Thibault Mendoza
6 88 64 05 83 / 03 25 71 51 11
ou par mail : thibault.m@fdc10.org

Informations et inscriptions :
<http://undimanchealachasse.com/participer-dimanche-a-la-chasse/>

Très bonne journée et beaucoup de réponses à mes questions

Très agréable, des chasseurs très compétents qui répondent à toutes nos questions

Une très belle journée de découverte de la chasse, merci à toute l'équipe

Très bonne organisation sans prétention un mélange d'hommes et de femmes forts sympathiques

Très bonne journée, à renouveler

Ce fut une journée très agréable et j'ai eu un accompagnateur qui m'a donné beaucoup d'informations

A recommencer dans l'avenir afin de sensibiliser un maximum de personnes

Merci de m'avoir offert cette possibilité de découverte et cette incomparable convivialité





J'aimerais être garde chasse

La question nous est souvent posée : « Comment devenir garde chasse particulier ? pour répondre à cette question nous nous sommes rapprochés de Didier RIBEYROL, formateur «garde particulier» avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube. Ancien gradé de la Gendarmerie, il était Officier de Police Judiciaire.

CA : Pour être garde chasse particulier la démarche est elle difficile ?

DR : Que l'on soit bénévole ou salarié, la démarche pour devenir garde chasse particulier comporte plusieurs étapes. Elle est suivie par plusieurs Personnes et Administrations qui sont :

- Le détenteur du droit de chasse, appelé commettant,
- La Fédération départementale des chasseurs de l'Aube (formation et suivi des dossiers)
- Le Chef de service de l'ONCFS (formation et enquête administrative)
- Les services de Mme la Préfète du département
- Les services du palais de Justice et M. le Président du Tribunal d'instance qui reçoit la prestation de serment.

Globalement les conditions pour devenir garde chasse particulier ne sont pas insurmontables, elles demandent patience, volonté et nécessitent de remplir les conditions de moralité et d'honorabilité.

CA : Le garde particulier a quel statut et doit-il être majeur ?

DR : Le Garde chasse particulier n'est pas un agent de la force publique. Il relève les infractions au code de l'environnement, constatées uniquement sur le territoire où il est assermenté, ainsi que les

infractions prévues au règlement intérieur de l'association dont il dépend. Il transmet ses procès-verbaux à M. le Procureur de la République du département auquel il est rattaché et ses rapports (infraction au règlement intérieur) à son commettant, c'est à dire la personne qui a demandé son assermentation.

Le postulant doit être âgé de 18 ans révolus et remplir les conditions ci-dessus relatives à la moralité et l'honorabilité.

CA : Peut-on s'autoproclamer garde particulier ?

DR : Non, il faut satisfaire à une formation, prévue par l'Arrêté Ministériel du 30 Août 2006.

Ensuite c'est le détenteur du droit de chasse, appelé «Commettant» (Président de la société de chasse ou chasse privée) qui propose à la fonction de garde chasse particulier.

Lorsque toutes les formalités sont terminées et les conditions réunies;

- Le Préfet prend un Arrêté qui reconnaît votre qualité de garde chasse particulier, c'est votre agrément (pour 5 ans).
- Il vous remet votre carte d'agrément laquelle comporte votre photo et qui vous investit dans votre fonction.

- Vous êtes ensuite convoqué devant M. le Président du Tribunal d'Instance, qui reçoit votre prestation de Serment. Un Procès-verbal est rédigé... et vous voilà «ASSERMENTÉ», Cette mention du serment figure sur votre carte (couleur jaune). Votre carte est signée par le Préfet et le Greffier du Tribunal.

Et oui... vous pouvez constater que c'est un long parcours... Mais je réponds là que partiellement à cette

question, car le fond du sujet c'est comment obtenir l'agrément Préfectoral. Là vous serez épaulé par le personnel de la Fédération des chasseurs de l'Aube, qui vous accompagnera pendant votre formation. Vous recevrez toute la documentation nécessaire et les imprimés utiles pour la constitution de votre dossier.

CA : Faut-il avoir une formation particulière ?

DR : Non en dehors de celle dispensée par la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube, qui est obligatoire. Une attestation est transmise à votre dossier. Le Garde doit être titulaire du permis de chasser. La formation proposée par la FDCA comprend des notions d'écologie, des connaissances cynégétiques spécifiques, les conditions de régulation des nuisibles. La durée de ce module est d'au moins 8 heures. L'aptitude technique est valable sur tout le territoire National.

POUR INFO :

Un garde chasse particulier est un garde privé. Dans l'exercice de ses fonctions il est tenu de détenir en permanence sa carte ou sa décision d'agrément et de la présenter à toute personne qui en fait la demande. Il doit faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention « GARDE CHASSE PARTICULIER » à l'exclusion de toute autre. Le garde chasse particulier n'a pas l'obligation de porter un uniforme. S'il en porte un, celui-ci doit être clairement différent de celui porté par les agents de l'Etat et de ses établissements publics chargés de fonctions de police judiciaire. Le port d'un insigne représentant un grade, d'un emblème tricolore, d'un képi, ainsi que de tout insigne et écusson faisant référence à une appartenance associative, syndicale, politique ou religieuse, est interdit (source Office National de la chasse et de la faune sauvage.)



SÉCURITÉ

Bilan des accidents de chasse survenus durant la saison 2016-2017

Le réseau « Sécurité à la chasse » vient de nous transmettre l'analyse détaillée des circonstances des accidents répertoriés entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017.

Le nombre total d'accidents de chasse relevés par l'ONCFS durant la saison s'élève à 143, un chiffre en baisse par rapport à celui de la saison précédente, qui s'inscrit également dans la tendance baissière observée depuis près de 20 ans.

Mais, la vigilance doit toujours rester de mise.

Sur les 143 accidents relevés, 18 accidents mortels restent néanmoins à déplorer. 3 sont intervenus durant une chasse au petit gibier (dont 2 auto-accidents) et 15 lors d'une chasse au grand gibier (dont 1 auto-accident).

Aucun non chasseur figure parmi les victimes d'accidents mortels.

Les principales causes d'accidents mortels sont les suivantes :

- Le tir dans l'angle des 30 degrés (50 % des accidents),
- La mauvaise manipulation de l'arme (27 %),
- Le tir sans identification (16 %).

La très grande majorité des accidents mortels est liée à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et démontre qu'il n'y a aucune fatalité.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube continue à s'investir sans relâche dans la sécurité. Depuis de nombreuses années, les actions de sensibilisation, les supports pédagogiques et les outils de communication ont été multipliés et contribuent à la baisse significative des accidents.

Dans notre memento du chasseur pages 10 et 12 vous pouvez retrouver l'ensemble des consignes de sécurité, avec une nouvelle rubrique « organiser les secours à la chasse ».

Dans le répertoire des formations de l'Aube, deux rendez-vous à ne pas manquer, le samedi 7 octobre, « la chasse en toute sécurité » avec une mise en situation sur le parcours du permis de chasser de 9h à 12h30, et les personnes qui souhaitent poursuivre la formation sur l'après midi « initiation aux premiers secours » avec l'intervention d'un pompier professionnel de Troyes.



OPERATION SECURITE AVEC LES MIRADORS

La Fédération des Chasseurs de l'Aube lance une opération MIRADORS, la sécurité avant tout ! Ces miradors sont élaborés par l'ESAT DE MENOIS qui se charge également de leur commercialisation. Cette nouvelle opération se fait en partenariat avec l'Office National des Forêts et la Préfecture de l'Aube. **La sécurité doit être notre priorité pour 65 €, équipez-vous !**

Présentation de la structure en DOUGLAS :

HAUTEUR 1,50 METRES
100% Bois Français

Section 50 mm x 100 mm
Surface de plancher : 900 x 900





La pie n'est pas assez présente dans notre département !

Le Conseil d'État vient officiellement de déclasser la Pie bavarde, en la retirant de la catégorie des nuisibles dans le département de l'Aube. (Décision du 14/06/17 du Conseil d'état statuant au contentieux).

Toute action de piégeage et de destruction sur cette espèce est donc interdite sur l'ensemble du département Auboïs.

Cette décision fait suite à des attaques des associations France Nature Environnement et Humanité et Biodiversité, demandant l'annulation de l'inscription de la pie bavarde sur la liste des espèces nuisibles dans le département de l'Aube, le conseil d'Etat leur a donné raison !

Pour quelles raisons ?

Ce dernier a considéré qu'il ressort des pièces du dossier :

- Que la pie bavarde avec moins de 4 000 spécimens capturés de 2011 à 2014 n'est pas présente de façon significative dans notre département.
- Qu'elle n'est pas à l'origine d'atteintes financières significatives.

Après avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, le ministre chargé de la chasse fixe par arrêté trois listes d'espèces d'animaux classées nuisibles.

Le ministre inscrit les espèces d'animaux sur chacune de ces trois listes pour l'un au moins des motifs suivants :

1/ Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;

2/ Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété.

Sachant que le deuxième point ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux. Il est important de rappeler que durant ces 3 dernières années seulement 160 Euros de préjudices financiers sont remontés à la FDCA, il est vrai que les dégâts de pie sont difficilement chiffrables ou perceptibles.

Les particuliers hors cadres

Pour le particulier, l'approche est différente, si la pie attaque vos poussins, vous devez prendre en charge la protection de votre élevage, installer un filet au-dessus de vos poules ou bien les laisser enfermées dans votre bâtiment. Ces dommages par la recommandation ministérielle ne peuvent donc pas être comptabilisés, seuls les dommages chez les éleveurs professionnels de volailles en plein air seraient pris en compte sachant qu'il n'y en a à peine 30 dans notre département.

La nouveauté qui peut éventuellement nous aider, c'est que les dégâts sur la faune sauvage sont désormais pris en compte, il faudrait donc suivre quotidiennement nos compagnies de faisan ou de perdrix afin de pouvoir constater ces attaques... cela reste bien évidemment difficilement quantifiable mais vous pouvez nous remonter par écrit vos observations.

Ce constat reste amer, mais nous avons conservé notre volonté de revoir la pie dans liste des espèces régulables. Il vous appartient maintenant de bien référencer toutes les

pies qui seront prélevées à la chasse (n'oubliez pas de nous transmettre votre tableau de chasse en fin de saison !) être à l'affût de toutes attaques de pies chez les agriculteurs éleveurs de volailles ou sur la faune sauvage et de récupérer éventuellement des témoignages de particuliers qui s'agacent des jacassements quotidiens de la pie...

La liste des espèces régulables est étroitement liée à votre engagement, la fiche de déclaration de dommage que vous devez nous transmettre est disponible sur notre site internet. Nous comptons sur votre mobilisation !



TOYOTA PRÉSENTE
SON NOUVEAU CROSSOVER

TOYOTA
C-HR



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



HYBRIDE

ESSENCE

À partir de **299 €/MOIS⁽¹⁾**

LOA* 37 mois, 1^{er} loyer de 3 900 € suivi de 36 loyers de 299 €.

Montant total dû en cas d'acquisition : 30 554 €.

ENTRETIEN INCLUS**

SOUS CONDITION DE REPRISE⁽³⁾

À partir de **259 €/MOIS⁽²⁾**

LOA* 37 mois, 1^{er} loyer de 3 900 € suivi de 36 loyers de 259 €.

Montant total dû en cas d'acquisition : 27 224 €.

ENTRETIEN INCLUS**

SOUS CONDITION DE REPRISE⁽³⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de financement avant de vous engager.

Consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO₂ (g/km) : HYBRIDE : de 4,9 à 5,1 et de 115 à 118 (B) / DIESEL : 4,7 et de 123 à 124 (C). Données homologuées (CE).

* Détail des offres et conditions en concession.

TOYOTA RAV4



TOYOTA

TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



HYBRIDE

DIESEL

À partir de **299 €/MOIS⁽¹⁾**

ENTRETIEN INCLUS &
SANS CONDITION DE REPRISE**

LOA* 37 mois, 1^{er} loyer de 4 800 € suivi de 36 loyers de 299 €.

Montant total dû en cas d'acquisition : 34 729 €.

À partir de **269 €/MOIS⁽²⁾**

ENTRETIEN INCLUS &
SANS CONDITION DE REPRISE**

LOA* 37 mois, 1^{er} loyer de 4 800 € suivi de 36 loyers de 269 €.

Montant total dû en cas d'acquisition : 32 403 €.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de financement avant de vous engager.

Consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO₂ (g/km) : HYBRIDE : de 4,9 à 5,1 et de 115 à 118 (B) / DIESEL : 4,7 et de 123 à 124 (C). Données homologuées (CE).

* Détail des offres et conditions en concession.

3 adresses
à votre service

TOYOTA VALLEE S.A.

10100 CRANCEY - RN 19
03 25 24 85 40

10600 BARBEREY - TROYES - RN19
03 25 71 29 59

77160 PROVINS - ZAC des 2 Rivières
01 60 58 52 30

SAFARIS AFRIQUE DU SUD
SÉNÉGAL - BURKINA FASO - NAMIBIE



AFRIQUE
CHASSE
PASSION



QUALITÉ - ORGANISATION - PRIX

Un guide A.C.P. anglophone vous accompagnera dès l'aéroport de Paris et durant tout votre séjour. Résidant dans l'Aube, nous pouvons vous rencontrer pour toutes informations et organisation de votre séjour chasse.

06.46.37.26.12

www.afrique-chasse-passion.com
contact@afrique-chasse-passion.com

**ARMURERIE
CHASSE PASSION**

No.1
des ventes
Blaser
en France

Venez tester gratuitement
la Blaser R8 Pro success
et la Zeiss V8 1.1-8x30



Blaser



- 50%

Sur les vêtements de l'ancienne collection
dans la limite des stocks disponibles



Fusil spécial traque Jeager
Cal 12/76 canon 55 cm

~~730€~~
499 €

**REMISE
- 10%**

- 10% sur toutes les armes neuves,
"hors promotions" pour les jeunes permis de moins d'un an !!

Armurerie Chasse Passion - 7 Rue de Châlons 51700 DORMANS
Tél. 03 26 58 22 89 - Mail : chasspassion51@orange.fr